



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 129 CD 12

RÉUNION EN VISIO-CONFÉRENCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET.

Présents : Mesdames Catherine BOLLEA, Florence BRUNET, Catherine FONTAINE, Aurélie ROBERT, Messieurs Dominique AMARAL, Claude BARRET, Philippe CHANUDET, Karim EL IDRISSI, Stéphane MOREL, Cédric PLEUX, Patrick SABATIER.

Excusés : Madame Christine CHERY-FLOCH, Messieurs Thierry RENAULT et Jean-Louis TRINQUESSE.

Invités : Messieurs Bruno BILLOTTE (CTD DAP 89), Guillaume PERLIN (éducateur sportif), Arnaud SAUVAGE (Co-Président de la Commission Technique), Etienne THOMAS (CTD PPF 89).

Début de la réunion à 19h00

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère ;
- Jean-Louis TRINQUESSE, vice-président du District de l'Yonne de Football, pour le décès de sa maman ;
- Antoine CEPHAS, ancien arbitre du District de l'Yonne de Football ;
- Saad BENABID, joueur de l'ASUC Migennes ;
- Mostafa BELAAZIZ, dirigeant de l'UF Tonnerrois.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Ophélie CHATON, éducatrice au Stade Auxerrois pour la naissance de son fils Raphaël ;
- Chahimaa ALLOUCH, arbitre du District de l'Yonne de Football pour la naissance de son fils Kahil.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Christine CHERY-FLOCH, membre du Comité de Direction

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.



1. Adoption des Procès-Verbaux

- Adoption du PV 120 CD 11 du Comité de Direction du 18 novembre 2020 : Modification page 3 : « Composition du Bureau » : il n'y a pas de poste de vice-président délégué. L'ensemble des membres du bureau reçoivent délégation pour représenter le Président dans son mandat.

2. Communications du Président

a) Point d'information sur la situation sanitaire liée à la pandémie

Le Président fait part des dernières décisions gouvernementales et des perspectives soumises au Comité Exécutif de la FFF réuni ce jour concernant la seconde partie de saison.

Une inconnue subsiste encore concernant les dates de reprise des entraînements collectifs avec contacts et des compétitions qui seront conditionnés par une évolution positive du contexte sanitaire.

Les hypothèses concernant la fin des compétitions ont été exposées (une publication officielle du COMEX FFF qui s'est réuni ce jeudi 17 décembre interviendra ultérieurement) et une décision sera prise par le Comité de Direction dès que la date de reprise desdites compétitions sera autorisée par les autorités gouvernementales.

b) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 9133 licenciés contre 10 100 la saison passée, soit une diminution du nombre de licenciés de plus de 9,5% au 17 décembre 2020, comme sur le plan national.

c) Assemblée générale électorale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté

Point d'information sur l'Assemblée Générale électorale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté qui aura lieu en visio-conférence le samedi 19 décembre prochain.

d) Prix d'encouragement Label Jeunes saison 2019-2020

Notre partenaire fédéral et départemental, le Crédit Agricole, faute de n'avoir pu décerner de remise de dotations aux lauréats Label Jeunes pour la saison 2019-2020 (Covid-19), souhaite malgré tout récompenser les clubs méritants pour leur dynamisme et leurs actions.

Ainsi il a décidé de conserver le prix d'encouragement associé à ce dispositif et demande au Comité de Direction de désigner le club lauréat.

Pour rappel, la dotation est composée d'une paire de mini-buts pliable + kit d'entraînement.

Sur proposition du Président, le Comité de Direction valide le décernement de cette récompense au club de St Georges.

e) Point d'étape sur la mutualisation des compétences Ligues-Districts

Pour rappel, notre Ligue est territoire pilote (avec les ligues de Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire).

Cette démarche initiée par les services de la LFA est renforcée par le contexte financier qui va complètement changer, en raison de la crise sanitaire et des difficultés économiques à venir

liées au monde professionnel. La dynamique de croissances des ressources des instances va s'interrompre dans ce contexte. En conséquence, la mise en place de la mutualisation des compétences devient un élément déterminant. Les prochaines étapes d'accompagnement en termes d'organisation administrative demeurent à co-construire avec la Ligue et la LFA.

f) Statut de l'Arbitrage

En sa réunion du 25 novembre le Comité Exécutif de la FFF a acté les décisions suivantes :

« Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement déjà subie à ce jour, sans préjuger d'autres éventuelles à venir,

Rappelé l'article 18 des Statuts de la FFF qui prévoit que le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements »,

Rappelé par ailleurs l'article 3 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que « le Comité Exécutif peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

En application de ces deux textes, prononce déjà les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :

- Repousse la date d'examen de la situation des clubs du 31 janvier au 31 mars pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement ;
- Recule la date fixée par l'article 49 pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 février au 30 avril ;
- Repousse la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 juin.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District

a) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget et les perspectives pour la seconde partie de saison.

b) Suivi des subventions ANS, CO CD89 et des CO LFA

Les versements ont été effectués ce trimestre.

Les demandes de subventions ont été déposées au Conseil Départemental.

c) Valorisation du bénévolat

Point d'étape.

Les présidents de commissions doivent rendre leur synthèse à la secrétaire générale dans les meilleurs délais pour la période du 1^{er} juillet à ce jour.

4. Commissions du District de l'Yonne de Football

a) Commission Technique

Sur proposition de la Commission Technique, le Comité de Direction valide les nominations de :

- Sébastien BOUSSEMARD dans le Département Foot Loisirs
- Jimmy DEGHAL dans le Département Scolaire / sections sportives
- Charly GONZALES dans le Département Scolaire / Foot à l'École

Il est également précisé que Guillaume SALLANDRE ne fait pas partie du bureau de la Commission Technique et que Guillaume PERLIN est co-référent technique (avec Bruno BILLOTTE) du Département Scolaire / Foot à l'École.

Informations d'Etienne THOMAS sur les actions PPF et la formation.

Le Comité de Direction précise que les centres de perfectionnement départementaux peuvent reprendre dans le cadre des modalités sanitaires qui s'imposent actuellement pour la reprise des activités.

Informations de Bruno BILLOTTE sur une action de la Direction Technique Nationale qui sera expérimentée dans notre District sur la fidélisation des adolescents au sein de nos clubs.

Informations de Guillaume PERLIN sur les réunions du département féminin de la commission technique.

Information de Karim EL IDRISSE sur l'accompagnement fédéral du « Club lieu de vie » au sein du club Auxerre Sports Citoyen.

b) Commission de Féminisation

La Présidente de la commission informe le Comité de Direction de la candidature de Mesdames Julie BOUCHET-MOULIN du club de St Georges et Céline ROUPLY du club d'Appoigny.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces deux candidatures.

La composition de la commission est :

Présidente : Florence BRUNET

Membres : Julie BOUCHET-MOULIN, Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Laure REQUILLARD, Céline ROUPLY, Florence VIÉ, Nathaly VILAIN.

c) Commission Départementale d'Arbitrage

Jean-Louis TRINQUASSE ne souhaitant plus siéger en qualité de représentant des éducateurs au sein de la CDA, il est demandé à la Commission Technique de proposer une candidature à ce poste.

Philippe CHANUDET nous fait part des dernières informations concernant la Formation Initiale en Arbitrage.

Le District accueille un nouvel arbitre en provenance du District de l'Aude en la personne de Monsieur Valentin DESMET ; le Comité de Direction lui souhaite la bienvenue.

5. Annuaire du District de l'Yonne de Football

Il est proposé aux membres du Comité de Direction une modification à l'article 12.2 des statuts du District, concernant le nombre de voix en Assemblée Générale.

Une « coquille » est présente dans la rédaction de cet article.

Il est proposé que le terme « licencié » soit remplacé par le terme « licence ». Dans les faits, ce ne sont pas les « licenciés » qui sont comptabilisés dans le calcul du nombre de voix, mais bien les « licences ».

En effet, un « licencié » pouvant disposer de plusieurs « licences » au sein d'un club, il est acté par le Comité de Direction que la rédaction de l'article 12.2 des statuts du District soit ainsi modifiée :

Article 12.2 des statuts : Nombre de voix

Chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés licences au sein de ce club au terme de la saison précédente.

Les clubs nouvellement créés et les clubs qui ont repris leur activité au début de la saison après une période d'inactivité durant laquelle ils ne comptaient plus de licenciés, disposent d'une (1) voix

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

⇒ 0 licencié licence	1 voix
⇒ 1 à 20 licenciés licences	2 voix
⇒ 21 à 40 licenciés licences	3 voix
⇒ 41 à 60 licenciés licences	4 voix
⇒ 61 à 80 licenciés licences	5 voix
⇒ 81 à 100 licenciés licences	6 voix
⇒ 101 à 120 licenciés licences	7 voix
⇒ 121 licenciés licences et plus	8 voix

Toute association affiliée ne pourra cependant disposer au maximum que de 8 voix.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 18 février 2021 à 19 heures

Fin de la réunion à 20h30

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance

Florence BRUNET